








Grenelle 2

Sarkozy et l'écologie,
c'est fini !

Les 7 raisons de notre vote du Grenelle 1.

Tout au long de l'examen du texte «Grenelle 1», les députés socialistes, radicaux et Citoyen, ont obtenu de réelles avancées. Ce qui a motivé notre vote positif, et qui ne saurait être remis en cause.

-  Reconnaissance de l'urgence écologique et du rôle incontournable des ONG dans la gouvernance
-  Le progrès social est considéré comme une condition du développement durable
-  L'apport de l'Outre-mer en matière d'environnement est affirmé.
-  L'impératif de sobriété et d'efficacité énergétique est consacré. La lutte contre la précarité énergétique est inscrite comme objectif.
-  La compensation des atteintes à la biodiversité devient obligatoire, au-delà des espaces protégés.
-  La rénovation thermique de 400 000 bâtiments par an est programmé à partir de 2013.
-  Une taxe poids lourds est instituée pour favoriser le développement de mode de transports alternatifs

Des conditions d'examen inadmissibles

- Symbole de son illusion écologiste, le gouvernement somme l'Assemblée d'expédier en 30 heures un texte de 267 articles et plus de 1000 amendements de tous les groupes, qui vont modifier :

- 25 Codes

- 14 Lois

- 6 titres en constituent l'armature :

- Bâtiments et urbanisme

- Transports

- Energie et Climat

- Biodiversité

- Risques, santé, déchets

- Gouvernance

- Des missions parlementaires UMP qui viennent contredire le texte du gouvernement :

- Rapport sur les éoliennes qui remet en cause leur développement

- Rapport sur les pesticides qui remet en cause les objectifs du Grenelle 1

Les reculs du Grenelle 2



UNE RECENTRALISATION RAMPANTE :

- Par le biais des Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement durable
- Couplées aux Programmes d'intérêt général imposés par l'Etat
- En procédant par ordonnances dans des domaines essentiels comme « les procédures d'élaboration de modification et de révision des documents d'urbanisme ».
- Pour les collectivités territoriales: elles sont comme toujours considérées comme la vache à lait financière. A l'Etat, le pouvoir (de décision). Aux collectivités, tous les devoirs (de payer)



LE REPORT MODAL DIFFÉRÉ :

- La Stratégie nationale des infrastructures terrestres n'est toujours pas publiée.
- L'éco-taxe poids lourds est reportée après 2012 et ignore complètement le développement du fret ferroviaire.
- Il accepte l'instauration de péages urbains avec des risques de ségrégation urbaine et sociale entre ville centre et banlieue.

Les reculs du Grenelle 2



COUP DE FROID SUR LES ENERGIES RENEUVELABLES :



L'incrédulité pèse sur la mise en œuvre de l'engagement d'atteindre 23% d'énergies renouvelables en 2020. Le projet passe quasiment sous silence le développement des nouvelles filières (biomasse, photovoltaïque, géothermie, hydraulique). Sa seule préoccupation semble être au contraire de donner raison aux anti-éoliens en limitant l'installation d'hélices éoliennes.



ECONOMIES D'ENERGIE ET DE VOLONTÉ :



Ce sont moins les idées qui manquent que la volonté.



Mise à part l'isolation thermique des logements qui semble sur les rails, toutes les propositions visant à réduire la consommation d'énergie dans les transports ou les entreprises ont été passées à la broyeuse.



La proposition socialiste de mettre en place une nouvelle tarification de l'électricité, distinguant une consommation vitale à un tarif de base et une consommation de confort à un tarif majoré, a été ainsi rejetée.



Ne subsiste que l'extension... des certificats d'économie d'énergie dont l'efficacité est réelle mais limitée.

Les reculs du Grenelle 2

LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ :

- Non-opposabilité de la «Trame Verte et bleue» (“TVB”) aux documents d'urbanisme
 - La création des «Corridors écologiques» (ou Trame verte et bleue) devait être l'engagement phare du Grenelle 2 en la matière. Elle est censée conditionner la réalisation d'infrastructures à la protection de la faune, de la flore et de l'espace naturel. Dans le fil de la Loi Littoral, elle veut consacrer l'existence d'un maillage écologique du territoire.
 - En cette année internationale de la biodiversité, le Grenelle aurait pu être l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique en faveur de la protection des écosystèmes. Force est de constater que les dispositions du Grenelle 2 sur la biodiversité sont on ne peut plus frileuses : les acteurs locaux n'auront d'autre obligation que de « prendre en compte » ces corridors, ce qui ouvre la voie à des dérogations infinies.
 - En outre, les sanctions sont tellement faibles pour ceux qui enfreindront les règles d'aménagement de ces corridors qu'elles n'auront aucun pouvoir de dissuasion. Comme pour la loi SRU, beaucoup préféreront payer les amendes que remettre en cause plutôt que d'aménager leurs infrastructures
 - Enfin, le projet de loi Grenelle 2 ne dit rien sur le financement de ces corridors écologiques : les collectivités locales paieront sans recevoir de la part de l'Etat aucun dédommagement pour les services rendus par les écosystèmes qu'elles veilleront à préserver
 - La seule disposition intéressante est de rendre ce nouveau schéma écologique du territoire opposable aux infrastructures linéaires de l'Etat. ... Il est cependant malheureusement fort possible que la majorité recule en séance sur cette question
 - Si l'on ne veut pas que la trame verte reste un projet de papier, il faut à la fois la rendre juridiquement incontournable, prévoir des sanctions dissuasives et rendre son financement possible en instituant un critère des services écologiques rendus dans le calcul des dotations de l'Etat aux collectivités

Les reculs du Grenelle 2



LE RENONCEMENT À UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT :

- Pas de priorité à l'agriculture biologique. Aucune mesure n'est prévue pour aider les agriculteurs à s'engager dans cette mutation. Pire, le gouvernement a refusé que la cession d'une exploitation agricole biologique soit conditionnée au maintien de ce mode de production.
- Recul sur l'interdiction des pesticides. Chaque demande de retrait d'un produit phytosanitaire sera subordonnée à une évaluation de ses retombées économiques, ce qui rend la mesure quasi inopérante.



PAS D'AVANCÉE SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES :

- En effet, le texte se contente d'inviter poliment certaines entreprises à une responsabilisation sociale et environnementale
- Que certaines entreprises aient intégré le label écologique dans leur stratégie de développement (trop souvent uniquement à des fins de communication) ne peut faire oublier leur refus d'assumer les dommages qu'elles ou leurs filiales peuvent causer à l'environnement.



RECU SUR L'ÉTIQUETAGE CARBONE AINSI QUE SUR L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

- On prévoit une simple expérimentation sans date butoir



RECU SUR LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE :

- Report de la taxe poids lourds
- Abandon de la taxe carbone

Les conditions pour voter le Grenelle 2

- Respecter les collectivités territoriales et leur donner les moyens d'assumer leurs responsabilités.
- Publier au préalable la Stratégie nationale des infrastructures terrestres et financer le transport modal par l'instauration dès 2011 de l'éco-taxe poids lourds, et par une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des compagnies pétrolières.
- Mettre en place une politique pour résorber la précarité énergétique.
- Développer toutes les énergies renouvelables et respecter nos engagements européens (23%)
- Rendre opposable la trame verte et bleue pour permettre la migration des espèces, et préserver la biodiversité dans un contexte de réchauffement climatique.
- Se tourner résolument vers une agriculture respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois et favoriser la mise en place des circuits courts.
- Conforter la responsabilité sociale des entreprises et de leurs filiales pour fiabiliser les informations extra-financières et permettre aux investisseurs socialement responsables, les acheteurs publics et les consom'acteurs de jouer leur rôle
- Mettre en place un étiquetage carbone et expérimenter un affichage environnemental sur les produits pour permettre au consommateur d'être éco- citoyen

De l'ambition affichée...

- 25 octobre 2007, clôture du Grenelle de l'environnement : « Je veux que le Grenelle soit l'acte fondateur d'une nouvelle politique, d'un New Deal écologique en France, en Europe et dans le monde (...) C'est bien à une révolution que nous invite ce Grenelle de l'environnement, une révolution dans nos façons de penser, dans nos façons de décider, une révolution dans nos comportements, dans nos politiques, dans nos objectifs et dans nos critères » Nicolas Sarkozy
- 3 août 2009 : Promulgation de la Loi «Grenelle 1» qui est une loi d'intention, votée à la quasi unanimité.
- Juin 2009 : Conférence Internationale du Travail à Genève « Que l'on sache en tout cas que je ne laisserai pas faire subir à la taxe carbone le sort que l'on a fait subir par le passé au débat sur la taxation de la spéculation. Parce que la taxe carbone c'est la condition d'une concurrence loyale et d'un effort partagé pour sauver la planète. » Nicolas Sarkozy
- Novembre 2009 : Lancement de la campagne des régionales devant les cadres de l'UMP : «La croissance durable, pour une écologie populaire» Nicolas Sarkozy

... à l'abandon assumé :

- 6 mars 2010 : Salon de l'Agriculture : «Toutes ces questions d'environnement, ça commence à bien faire» Nicolas Sarkozy
- 23 mars 2010 : La Taxe Carbone est abandonnée par le gouvernement